



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

AU TITRE DE LA SUBVENTION FONDS ÉOLIEN

**DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE PÊCHES EN FAVEUR DES INVESTISSEMENTS
PERMETTANT D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE DES ENGINS DE PÊCHE**

Veuillez envoyer votre formulaire
par courriel à l'adresse suivante : cnpmem.fondseolien@comite-peches.fr
ou par voie postale au Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins – Fonds éolien
au 134, Avenue Malakoff 75116 PARIS.

Au plus tard le 31 décembre 2027

CADRE RÉSERVÉ AU CNPME – NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

N° DE DOSSIER | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE D'AIDE | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Pour tous les demandeurs :

N° SIRET (obligatoire) :

Le cas échéant autres N°SIREN de l'entreprise au sens de la réglementation européenne¹

1.1. Dans le cas d'un propriétaire constitué sous forme d'entreprise

Forme juridique

Dénomination/Raison sociale

Taille de l'entreprise

¹ Conformément à l'annexe I du règlement (UE) n°651/2014, la notion d'« entreprise » englobe, le cas échéant, toutes les entreprises liées au sens du point 3 de l'article 3 de l'annexe précitée.

Nom du représentant légal

Prénom du représentant légal

Fonction du représentant légal

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

mobile

Courriel

@

1.2. Dans le cas d'une personne physique

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de famille

Nom d'usage

Prénom

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

mobile

Courriel

@

2. COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR LE SUIVI DU DOSSIER

Si différent du demandeur

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de famille

Nom d'usage

Prénom

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

mobile

Courriel

@

2.1. Informations sur le navire

Nom du navire	
Immatriculation	
Code engin	

3. COORDONNEES BANCAIRES

Veuillez indiquer les coordonnées bancaires du compte sur lequel le versement de l'aide est demandé
IBAN

BIC

4. INTITULE DU PROJET

5. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET OU DE L'OPERATION

Port d'attache du navire :

Commune

Code postal

6. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET

Date de début du projet

Date de fin du projet

7. DESCRIPTIF DU PROJET

Décrire le projet et préciser l'article (ou les articles) de la délibération correspondant aux investissements ou opérations du projet (Exemple : 3.2.a. Equipements qui améliorent la sélectivité des engins de pêche au regard de la taille ou de l'espèce)

8. RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

*Démontrer que le nouvel engin ou le nouvel équipement est manifestement capable d'effectuer une meilleure sélection par taille ou à une incidence manifestement moindre sur l'écosystème et les espèces non cibles
Possibilité de joindre des documents en appui : Attestation, notice technique, études, etc ...*

9. PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET		
9.1. Dépenses prévisionnelles		
Compléter le tableau en Annexe 1 – Dépenses prévisionnelles Joindre les pièces demandées		
9.2 Tableau de financement de l'opération		
Compléter le tableau en Annexe 2 – Ressources prévisionnelles Joindre les pièces demandées		
9.3 Montant d'aide sollicitée au titre du projet		
Montant total de l'opération :	,	€ HT
MONTANTS DES AIDES PUBLIQUES		
Montant de l'aide Fonds éolien :	,	€ HT
Montant des autres aides publiques :	,	€ HT
10. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR		
Je soussigné(e) M. ou Mme - Demander à bénéficier du <u>Fonds éolien</u>, à verser par le CNPMM ; Je certifie : - Avoir pris connaissances des modalités des dispositifs du Fonds éolien définies dans les délibérations 2/2026, 3/2026, 4/2026, et 5/2026 du Conseil du 12 mars 2026 du CNPMM ; - Ne pas demander de financement pour le(s) même(s) investissement(s) dans le cadre d'autres dispositifs d'aide utilisant les produits du fonds éolien, en application de l'article 3.2 de la délibération n°17/2023 du Conseil du CNPMM - Avoir le siège social de mon entreprise ou établissement en Métropole ou, en outre-mer, en Corse, en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion ou Saint-Martin. - Ne pas faire l'objet d'une injonction de récupération suivant une décision de la Commission déclarant des aides illégales et incompatibles avec le marché intérieur, - Etre en règle de mes obligations relatives aux cotisations professionnelles obligatoires ou avoir engagé une démarche de régularisation ;		

Je m'engage :

- Pendant une période de 5 ans à compter de la décision d'octroi de l'aide à :
 - Conserver et à ne pas changer la destination des investissements aidés, à ne pas les revendre,
 - Maintenir les investissements faisant l'objet de la demande en bon état de fonctionnement et pour un usage identique,
 - Informer le CNPMEM de toute modification relative à l'entreprise ayant un impact sur la subvention dans les 30 jours suivants ces modifications. Ces modifications peuvent conduire à un réexamen de l'éligibilité du demandeur ou du montant de l'aide prévu ;
 - Me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et/ou sur place
 - Transmettre en cas de reprise de l'entreprise, par acte notarial l'ensemble des obligations prévues par les différents dispositifs à un éventuel repreneur ainsi que les pièces justificatives des investissements réalisés ;
- Pendant au moins 5 ans après la date de paiement effectif de l'aide à :
 - Ne pas transférer ce navire hors Union Européenne. Si un navire est transféré dans ce délais, les sommes indûment versées en rapport avec le projet sont recouvrées par le CNPMEM, au prorata de la période pendant laquelle il n'a pas satisfait la condition de visée à la première phrase du présent paragraphe.
- A ne pas demander de financement pour le(s) même(s) investissement(s) dans le cadre d'autres dispositifs d'aide utilisant les produits du fonds éolien, en application de l'article 3.2 de la délibération n°17/2023 du Conseil du CNPMEM
- A conserver l'ensemble des pièces justificatives des investissements réalisés pendant 10 ans à compter du versement de l'aide et à les transmettre sur simple demande du CNPMEM
- A respecter la politique commune de la pêche durant la période pendant laquelle l'aide est versée. En cas de non-respect de ces règles, l'aide devra être remboursée en proportion de la gravité de l'infraction.
- A me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi du Fonds éolien, et en particulier permettre/faciliter l'accès à ma structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 10 ans à compter de la décision d'octroi.

Autorisations :

En cochant cette case,

- ☐ J'autorise la réalisation et l'utilisation, à des fins de communication institutionnelle, de photographies, reportages ou tout autre support de valorisation en liens avec le projet ayant bénéficié de la subvention
- ☐ J'accepte de recevoir par e-mail des informations, actualités de la part du CNPMEM (facultatif)

11. PIÈCES JUSTIFICATIVES			
<i>Le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires à la liste ci-dessus, s'il le juge nécessaire pour l'instruction du dossier</i>	PIECE JOINTE	SANS OBJET	SERVICE INSTRUCTEUR
Pièces communes			
Formulaire de demande d'aide complété et signé	☐	☐	☐
RIB du bénéficiaire de l'aide	☐	☐	☐
Devis détaillés	☐	☐	☐
Attestation de régularité sociale (URSSAF/MSA/ENIM sauf nouvel installé n'ayant pas encore eu à s'acquitter de ces obligations)	☐	☐	☐
Attestation de régularité fiscale (sauf nouvel installé n'ayant pas encore eu à s'acquitter de ces obligations)	☐	☐	☐
Annexe 1 – « Dépenses prévisionnelles » complétée	☐	☐	☐
Annexe 2 – « Ressources prévisionnelles » complétée	☐	☐	☐
Permis de navigation	☐	☐	☐
Pour les propriétaires constitués sous forme d'entreprise			
Un extrait Kbis ou extrait de situation Sirene de moins de 3 mois	☐	☐	☐
Bilan comptable ou comptes de résultat des trois dernières années, ou compte d'exploitation et bilan du dernier exercice clos pour les entreprises de moins de 3 ans d'existence	☐	☐	☐
Pour les personnes physiques			
Pièces d'identité	☐	☐	☐
Dernier avis d'impôt sur le revenu	☐	☐	☐
Statut de copropriété (le cas échéant)	☐	☐	☐

MENTIONS LÉGALES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CNPMEM pour le traitement de la demande d'aide. La base légale du traitement repose sur les délibérations n° 2/2026, 3/2026, 4/2026 et 5/2026 du Conseil du CNPMEM en date du 12 mars 2026, instituant les différents dispositifs de soutien aux entreprises de pêche au titre du Fonds éolien.

Les données collectées peuvent être communiquées aux destinataires suivants : collectivités territoriales, Région, CRPME, ainsi qu'aux administrations. Les données sont conservées pendant 10 ans.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès du CNPMEM.

Toute fausse déclaration est passible de sanction pénale en vertu des articles 441-1 à 441-12 du Code pénal et entraîne la nullité de la demande.

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

- « Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour but ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » (code pénal, art.441-1).
- « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé de mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende » (Code pénal art. 441-6)

Fait à

Le

Nom

Prénom

Signature du demandeur et cachet de l'entreprise le cas échéant

